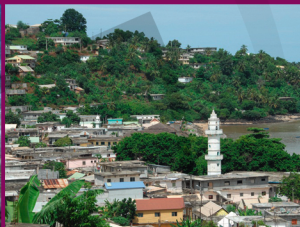


Mayotte



N° 14

Juillet 2017

La Réunion-Mayotte

Les 36 quartiers prioritaires de la politique de la ville à Mayotte Quatre profils contrastés de quartiers

À Mayotte, 144 000 personnes vivent dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, soit les deux tiers de la population. Ces habitants souffrent d'un déficit de formation et ont des difficultés un peu plus marquées pour s'insérer sur le marché du travail par rapport à la population du reste du territoire. Leurs conditions de logement sont un peu plus défavorables, en particulier en matière d'équipements sanitaires. Au sein de ces quartiers prioritaires, quatre profils homogènes ont été identifiés selon le type de bâti, l'accès à l'eau et l'électricité, la formation et l'insertion professionnelle des habitants. Six quartiers, rassemblant 31 000 habitants, cumulent toutes les difficultés. À l'inverse, dix quartiers situés sur la côte ouest de l'île et regroupant 37 000 habitants, apparaissent moins défavorisés que l'ensemble de la géographie prioritaire.

Daniel Ah-Son, Ravi Baktavatsalou, Insee

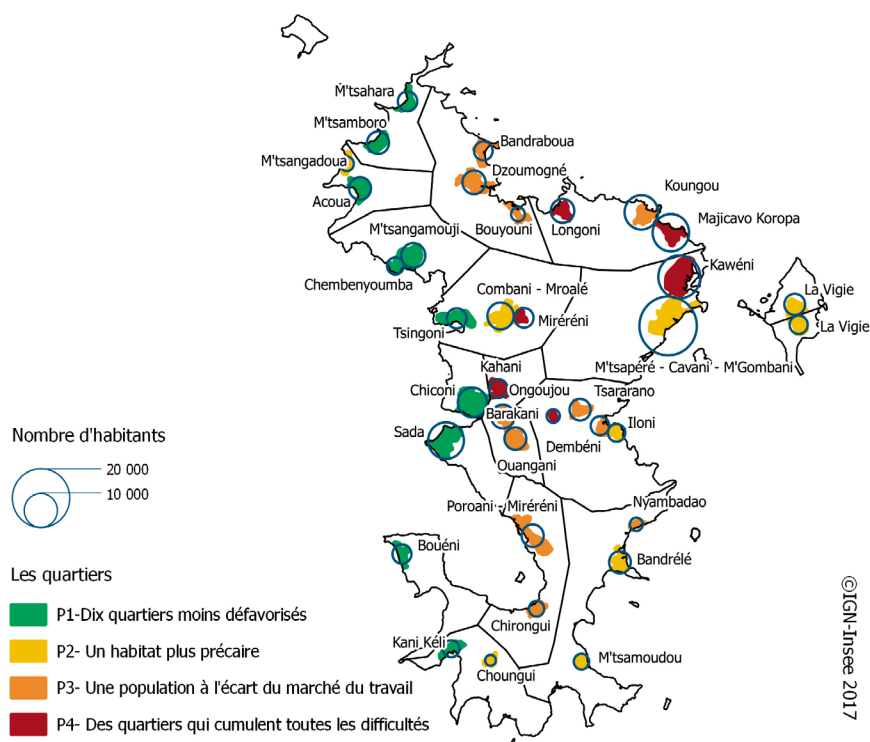
À Mayotte, deux personnes sur trois vivent dans un quartier prioritaire : 144 000 habitants parmi les 212 600 habitants recensés en 2012. C'est trois fois plus que dans les autres DOM (20 % de la population) et huit fois plus qu'en métropole (8 %).

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. À Mayotte, 36 quartiers ont été retenus.

Les quartiers prioritaires sont répartis sur tout le territoire mahorais : chaque commune en compte entre un et trois (figure 1). La part des habitants vivant dans un quartier prioritaire varie de 22 % dans les communes de Dzaoudzi et Pamandzi à plus de 90 % dans quatre communes du nord-ouest de l'île (M'Tsangamouji, Ouangani, Tsingoni et Acoua). Neuf quartiers comptent moins de 2 000 habitants. À l'inverse, deux quartiers situés à Mamoudzou en rassemblent plus de 10 000 chacun : M'tsapéré - Cavani - M'Gombani (22 700 habitants) et Kawéni (12 000).

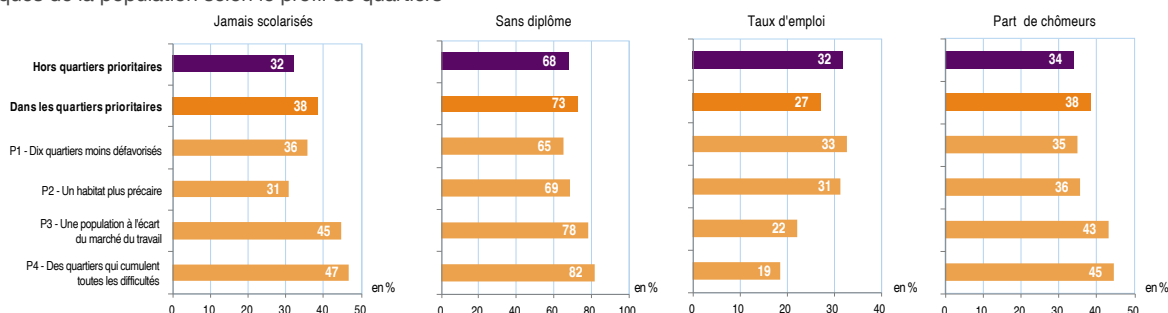
1 Des quartiers de la politique de la ville sur toute l'île

Localisation des quartiers de la politique de la ville de Mayotte selon leur profil



2 Formation et emploi en retrait dans les quartiers de la politique de la ville

Caractéristiques de la population selon le profil de quartiers



Champ : personnes de 15 ans ou plus ayant quitté le système scolaire ou jamais scolarisées (jamais scolarisées, sans diplôme) ; personnes de 15 à 64 ans (taux d'emploi, part de chômeurs).
Source : Insee, Recensement de la population Mayotte 2012.

Des difficultés légèrement plus marquées sur le marché du travail

Les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville rencontrent plus souvent qu'ailleurs des difficultés sur le marché du travail (figure 2). Seuls 27 % des 15 à 64 ans occupent un emploi, soit 5 points de moins que sur le reste du territoire mahorais. Plus d'actifs se déclarent aussi au chômage (38 % contre 34 %), en particulier chez les jeunes de 15 à 29 ans (57 % contre 52 %). De même, quand elles vivent dans ces quartiers, les femmes affirment aussi être plus souvent au chômage (49 % contre 45 %).

Ces plus grandes difficultés sur le marché du travail s'expliquent en partie par un niveau de formation plus faible. Ainsi, 38 % des 15 ans ou plus vivant dans les quartiers prioritaires n'ont jamais été scolarisés, contre 32 % sur le reste du territoire mahorais. Les habitants sont également moins diplômés (73 % n'ont aucun diplôme qualifiant contre 68 %, définitions).

En outre, les conditions d'habitat sont légèrement plus défavorables dans les quartiers prioritaires. En particulier, leurs habitants vivent beaucoup plus souvent dans des logements surpeuplés (figure 3). C'est le cas de 71 % des ménages contre 57 % sur le reste du territoire mahorais. En effet, les grands ménages, composés de cinq personnes ou plus, y sont plus nombreux.

Les ménages des quartiers prioritaires sont également confrontés à un confort sanitaire moindre (figure 4), avec des logements moins souvent équipés d'une baignoire ou douche (37 % contre 40 %) ou d'une cuisine (34 % contre 40 %).

En revanche, certains indicateurs ne sont pas plus dégradés dans les quartiers prioritaires. Ainsi, l'accès à l'eau à l'intérieur du logement reste problématique pour la population mahoraise, qu'elle habite ou pas dans un quartier prioritaire : 30 % des logements en sont encore privés. Il en va de même pour la part de logements sans électricité (6 %).

La politique de la ville à Mayotte

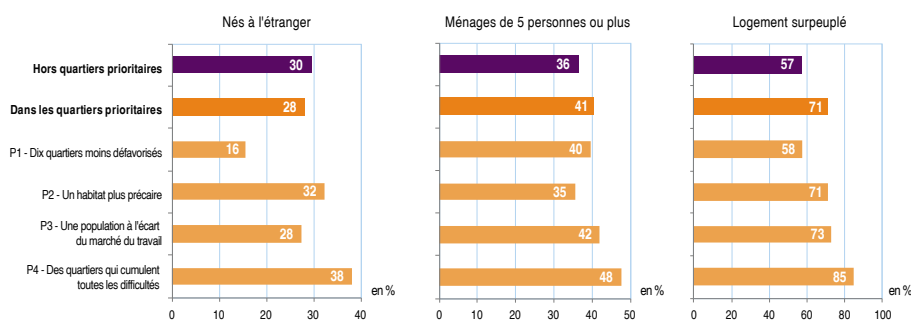
Le décret n° 2014-1575 du 22 décembre 2014 relatif aux modalités de détermination des quartiers prioritaires de la politique de la ville particulières aux départements d'Outre-mer, à Saint-Martin et à la Polynésie française a arrêté une liste de 36 quartiers prioritaires à Mayotte. 36 villages ont été sélectionnés pour accueillir chacun un quartier prioritaire. Pour ce faire, un indicateur synthétique a été calculé à partir des paramètres statistiques suivants : part des personnes sans emploi (15-64 ans) ; part de non-diplômés (15-64 ans) ; part de logements sans accès intérieur à l'eau courante ; part de logements non équipés en électricité ; part de logements classés en habitation de fortune ; part de la population du village dans la population de la commune.

Parmi les 36 quartiers prioritaires, 3 font partie du nouveau programme national de renouvellement urbain : La Vigie sur Petite-Terre, le quartier de Kawéni dans la commune de Mamoudzou et celui de Majicavo Koropa à Koungou.

La politique de la ville a été mise en place pour améliorer la vie quotidienne des habitants des territoires cumulant le plus de difficultés. Dans le cadre de cette politique publique spécifique, l'État, les collectivités locales et leurs partenaires s'engagent à travers le contrat de ville dans les domaines de la cohésion sociale, du cadre de vie et du renouvellement urbain mais aussi de l'emploi et du développement économique. L'enjeu de la politique de la ville est de dynamiser les quartiers fragiles (appelés « quartiers prioritaires ») et de renforcer l'égalité des chances entre les territoires. Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs du territoire.

3 Un surpeuplement plus élevé dans les quartiers de la politique de la ville

Caractéristiques des ménages et des logements selon le profil des quartiers



Source : Insee, Recensement de la population Mayotte 2012.

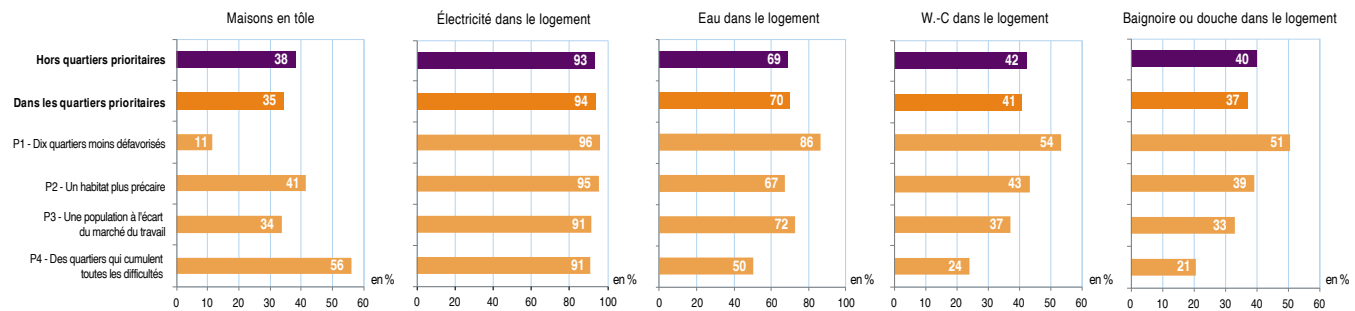
Quant aux maisons en tôle, elles sont même un peu moins répandues dans les quartiers prioritaires (35 % contre 38 %).

Les écarts observés entre la géographie prioritaire et le reste du territoire mahorais ne sont pas aussi marqués qu'en métropole. Par exemple, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la proportion de femmes de 15 à 64 ans sans emploi résidant dans un quartier prioritaire est de 19 points supérieure à la moyenne régionale. À Mayotte, cet écart n'est que de 2 points.

Cependant, les disparités entre quartiers prioritaires sont fortes à Mayotte. Ainsi, le taux d'emploi varie de 10 % dans le quartier prioritaire de Kahani dans la commune de Ouangani à 44 % à Tsingoni. Aussi, la part de logements disposant de l'eau courante varie de 29 % dans le quartier de Ongoujou à Dembéni à 98 % à M'tsahara dans la commune de Mtsamboro. Pour rendre davantage compte de cette diversité, les 36 quartiers sont classés selon quatre profils homogènes au regard des critères ayant servi à les définir.

4 Des conditions de confort très différenciées selon les quartiers de la politique de la ville

Caractéristiques des ménages et des logements selon le profil des quartiers



Source : Insee, Recensement de la population Mayotte 2012.

Dix quartiers moins défavorisés que la moyenne de la géographie prioritaire (profil 1)

PROFIL 1 : 10 quartiers
36 700 habitants, 26 % de la population de la géographie prioritaire

Village de Acoua - Village de Bouéni - Village de Chiconi - Village de Kani Kéli - Village de Mtsamboro - M'tsahara - Village de M'Tsangamouji - Chembenyoumba - Village de Sada - Village de Tsingoni

Dix quartiers forment le premier profil : ils sont situés à l'ouest de Mayotte, sur la côte s'étirant du nord au sud. Comparativement à l'ensemble des quartiers prioritaires, plus de natifs de Mayotte y vivent (78 % contre 66 %).

L'insertion sur le marché du travail y est meilleure : 33 % des 15-64 ans ont un emploi, contre 27 % en moyenne dans les quartiers prioritaires.

Même s'ils vivent dans l'Ouest, près de la moitié des habitants de ces quartiers vont travailler à Mamoudzou, notamment ceux de M'Tsangamouji, Acoua, Chiconi et Sada. Les habitants de ces quartiers sont plus diplômés, ce qui facilite sans doute l'accès à l'emploi : 35 % détiennent un diplôme, contre 27 % en moyenne. En particulier, les natifs de Mayotte ont pu bénéficier d'un parcours scolaire plus long.

Plus souvent en emploi, la population de ces quartiers dispose de revenus plus stables leur permettant de vivre dans de meilleures conditions. L'habitat y est ainsi très largement dominé par les constructions en dur (89 %). Les logements bénéficient également d'un niveau d'équipement et de confort moins défavorable. Ainsi, neuf sur dix d'entre eux disposent d'un point d'eau. Ils sont aussi plus souvent pourvus de W.-C. intérieurs (54 %), d'une baignoire ou d'une douche (51 %) et d'une cuisine (46 %). Quant à l'accès à l'électricité, il y est quasiment généralisé.

Les ménages sont aussi mieux équipés en réfrigérateur et ordinateur. De même,

27 % ont au moins une voiture, contre 21 % sur l'ensemble des quartiers prioritaires. Même si ces dix quartiers apparaissent moins défavorisés que l'ensemble des quartiers de la géographie prioritaire de Mayotte, leur situation reste néanmoins très éloignée des standards métropolitains. Les enjeux de formation, d'accès à l'emploi ou de conditions d'habitat y restent prégnants.

Un habitat plus précaire (profil 2)

PROFIL 2 : 9 quartiers
41 700 habitants, 29 % de la population de la géographie prioritaire

M'tsangadoua - Village Bandrélé - M'tsamoudou - Iloni - La Vigie (Dzaoudzi) - Choungui - M'tsapéré-Cavani - M'Gombani - La Vigie (Pamandzi) - Village Combani - M'roalé

La majorité des neuf quartiers composant le deuxième profil sont sur la côte est et dans le sud de l'île. Deux sont situés sur Petite-Terre : il s'agit de La Vigie, à cheval sur les communes de Dzaoudzi et Pamandzi.

Vivant pour la majorité d'entre eux à Mamoudzou ou sur Petite-Terre, qui constituent les principaux pôles d'emploi de Mayotte, les habitants de ces quartiers sont mieux insérés sur le marché du travail : 31 % occupent un emploi contre 27 % en moyenne dans les quartiers prioritaires. Les habitants ont également un meilleur niveau de formation : ils ont été plus souvent scolarisés et sont davantage diplômés. Par ailleurs, ces quartiers comptent une plus forte proportion de personnes nées à l'étranger (32 % contre 28 % sur l'ensemble des quartiers prioritaires), en particulier dans les quartiers de La Vigie, de Mamoudzou et de Combani. L'habitat est toutefois plus précaire : 41 % des constructions sont en tôle, contre 35 % sur l'ensemble des quartiers prioritaires. Dans quatre logements sur dix, seule de la terre battue recouvre le sol. Les ménages sont un peu plus souvent privés d'eau courante (33 % contre 30 % en moyenne pour l'ensemble des ménages des quartiers prioritaires). La situation est particulièrement préoccupante à la pointe sud de l'île, dans les quartiers de

Choungui et de M'tsamoudou, où plus de la moitié des logements ne disposent pas d'eau courante (respectivement 53 % et 60 %).

Une population à l'écart du marché du travail (profil 3)

PROFIL 3 : 11 quartiers
33 600 habitants, 23 % de la population de la géographie prioritaire

Dzoumogné - Village de Bandraboua - Bouyouni - Nyambadao - Poroani-Mréréni - Village de Chirongui - Tsararano - Village de Dombéni - Village de Koungou - Barakani - Village de Ouangani

Onze quartiers constituent le troisième profil : quatre sont localisés au nord sur le littoral, les autres situés plus au sud s'étirent le long de la route nationale reliant Sada à Chirongui.

La population de ces quartiers est particulièrement déconnectée du marché du travail : seul un habitant sur cinq a un emploi, souvent précaire (CDD, stage rémunéré). La part de chômeurs est particulièrement élevée à Dombéni, avec le plus haut niveau de la géographie prioritaire (57 %). La rareté de l'emploi va de pair avec une part bien plus élevée de personnes jamais scolarisées (45 % contre 38 %). La part de diplômés est faible (22 % contre 27 %).

Les habitants vivent en outre dans des logements sous-équipés. Seuls 37 % des logements sont équipés de W.-C., 33 % d'une baignoire ou d'une douche et 28 % d'une cuisine. L'équipement des ménages en biens électroménagers est limité.

Des quartiers qui cumulent toutes les difficultés (profil 4)

PROFIL 4 : 6 quartiers
31 000 habitants, 22 % de la population de la géographie prioritaire

Ongoujou - Majicavo Koropa - Longoni - Kawéni - Kahani - Miréréni

Les deux tiers de la population des six quartiers de ce quatrième profil résident à

Kawéni et à Majikavo Koropa. Ces deux quartiers font d'ailleurs partie des 200 retenus par l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru) dans le cadre du nouveau programme de rénovation urbaine.

Les jeunes de moins de 20 ans sont plus nombreux que dans l'ensemble des quartiers (60 % contre 55 %). Près de quatre habitants sur dix de ces quartiers sont nés à l'étranger (38 % contre 28 %).

En très forte expansion démographique, ces quartiers concentrent les problèmes les plus aigus et cumulent toutes les difficultés. Leurs habitants sont notamment très fortement déconnectés du marché de travail : le taux d'emploi atteint 19 % et culmine seulement à 23 % à Kawéni. À Kahani, seul un habitant sur dix a un emploi. L'emprise du chômage est très forte : 45 % des actifs se déclarent au chômage. Les jeunes de 15 à 29 ans et les femmes sont particulièrement touchés (58 % et 60 %). De même, près de la moitié des personnes de 15 ans ou plus n'ont jamais été scolarisées, une proportion bien plus élevée qu'en moyenne sur l'ensemble des quartiers prioritaires (47 % contre 38 %). Plus de huit personnes sur dix n'ont pas de diplôme qualifiant (82 % contre 73 %).

La majorité des habitants vivent dans des maisons en tôle. Près de neuf ménages sur dix vivent en situation de surpeuplement, les familles nombreuses étant surreprésentées. Le confort des logements, notamment sanitaire, est faible : seul un logement sur deux dispose d'un point d'eau, 24 % d'un W.-C intérieur et 21 % d'une baignoire ou d'une douche. À cela s'ajoute la faiblesse des équipements : 64 % des ménages ont un réfrigérateur et 13 % une voiture. ■

La Vigie, un quartier au cœur de l'intercommunalité

La zone de La Vigie est constituée de deux quartiers prioritaires situés sur Petite-Terre. L'ensemble forme un *continuum* à cheval sur les communes de Dzaoudzi et de Pamandzi. Il rassemble 5 200 habitants : 2 300 sur Dzaoudzi et 2 900 sur Pamandzi. Au total, 22 % des habitants de Petite-Terre vivent dans l'un de ces deux quartiers. Ces deux quartiers sont nettement défavorisés par rapport au reste du territoire de Petite-Terre. Les conditions d'habitat sont plus défavorables à La Vigie : 57 % des habitants résident dans une maison en tôle, contre 37 % ailleurs sur Petite-Terre. Ils sont un peu moins nombreux à disposer d'un point d'eau à l'intérieur de leur logement (69 % contre 79 %). Ils sont également un peu moins souvent en emploi (34 % contre 39 %).

Au sein de La Vigie, le quartier prioritaire de Dzaoudzi est nettement plus défavorisé que celui de Pamandzi en termes de conditions d'habitat. Les constructions en tôle y sont plus fréquentes (60 % des logements, contre 52 % dans la zone prioritaire de Pamandzi). Davantage de logements ne comportent que de la terre battue au sol (46 % contre 29 %). Les ménages vivent plus souvent dans des logements surpeuplés (69 % contre 64 %). En effet, les ménages de grande taille, comportant cinq personnes ou plus, y sont plus fréquents.

Les conditions sanitaires sont aussi plus précaires à Dzaoudzi. Le problème de l'eau est particulièrement criant : seulement 58 % des ménages ont un point d'eau dans leur logement, soit 25 points de moins qu'à Pamandzi. Par ailleurs, seuls 40 % des ménages disposent de W.-C à l'intérieur du logement et 38 % d'une douche ou d'une baignoire (contre respectivement 69 % et 63 % à Pamandzi).

Les écarts sont moindres sur le marché du travail : les habitants de Dzaoudzi sont un peu moins souvent en emploi (33 % contre 36 %), mais le chômage touche avec la même intensité les deux parties du quartier de La Vigie (31 % à Dzaoudzi et 32 % à Pamandzi). Le quartier de Dzaoudzi se différencie également de Pamandzi par une part plus élevée de personnes non diplômées (67 % contre 63 %).

Les populations qui habitent ces quartiers présentent aussi des profils différents : Pamandzi abrite davantage de personnes nées sur un autre territoire français (14 % contre 8 % pour Dzaoudzi). Les cadres et professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires y sont plus nombreux (37 % contre 30 %).

Définitions

Surpeuplement : un logement surpeuplé dispose au moins d'une pièce en moins par rapport à une norme définie selon la composition du ménage qui l'occupe.

Taux d'emploi : rapport de la population de 15 à 64 ans ayant un emploi (population active occupée) à la population totale correspondante.

Part de chômeurs : proportion d'actifs de 15 à 64 ans qui se déclarent au chômage au recensement de la population. Cet indicateur diffère du taux de chômage, calculé à partir de l'enquête emploi.

Diplôme qualifiant : tout diplôme autre que le brevet des collèges (ex-BEPC) et le certificat d'études primaires.

Méthode

Les données de cette étude sont issues de l'exploitation du Recensement de la population de 2012.

Les cinq variables constitutives des quartiers prioritaires ont permis de regrouper les 36 quartiers en quatre profils homogènes grâce à une classification ascendante hiérarchique.

Insee - Service régional de Mayotte

Pôle d'affaires Kawéni ; Z.I. Kawéni

BP 1362

97600 Mamoudzou

Directrice de la publication :

Valérie Roux

Rédaction en chef :

Julie Boé

Impression et composition :

Imprimerie Delort - Studio graphique ogham

ISSN : 2275-4318 (version imprimée)

ISSN : 2272-3765 (version en ligne)

© Insee 2017

Pour en savoir plus :

- Mondésir H., Lenoir E., « Les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les Outre-mer », *En bref n° 21*, CGET, juin 2016.
- Renaud A., Sémécurbe F., « Les habitants des quartiers de la politique de la ville », *Insee Première n° 1593*, mai 2016.
- **Rapport annuel 2015**, Observatoire national de la politique de la ville - CGET, avril 2016.
- Clain E., Daudin V., Le Grand H., « Les villages de Mayotte en 2012 », *Insee Analyses Mayotte n° 4*, décembre 2014.
- **Les populations légales des quartiers prioritaires** sont disponibles en téléchargement dans la version en ligne

Partenariat

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee et le Centre de Ressources et d'observation de la cohésion sociale de Mayotte (CDR).

